

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
www.swisstribune.org
Tél. : 079 688 34 30

Personnel et recommandé

Monsieur le Président du Grand Conseil
Cédric **DUPRAZ**
Alexis-Marie Piaget 16

2400 **Le Locle**

Estavayer-le-Lac, le 2 octobre 2012

MISE EN DEMEURE DE RESPECTER LA CONSTITUTION SUISSE ET LA CEDH

Monsieur le Président du Grand Conseil Neuchâtelois,

Par la présente, suite aux agissements de Me Philippe Bauer, actuel vice-Président du Grand Conseil Neuchâtelois, je me plains d'être traité de manière arbitraire par les Autorités neuchâteloises dont les membres du réseau judiciaire.

Je vous rappelle que Me Philippe Bauer - *qui a fait le serment de respecter les Valeurs de la Constitution* – **invoquant le droit confrérique**, a obtenu du Tribunal fédéral le 31 mars 2010 que ce dernier reconnaisse astucieusement aux membres des Confréries - par un arrêt discriminatoire - le droit de réduire le pouvoir des Tribunaux pour les empêcher d'entendre des témoins de crimes commis par des membres des Confréries.

Mes demandes adressées au Grand Conseil neuchâtelois relatif à cette discrimination faisant l'objet d'une omerta indigne d'un Etat de droit, cette lettre ouverte vous est adressée personnellement. Contrairement à Me Philippe Bauer, vous n'êtes ni néo libéral, ni membres de Confréries et vous prônez le respect des Valeurs Constitutionnelles et celui des plus faibles de notre société. En m'adressant personnellement à l'être humain que vous êtes, mais aussi au Président du Grand Conseil que vous êtes, j'espère avoir l'assurance de trouver un des serviteurs des Valeurs de la démocratie qui saura prendre les mesures adéquates pour mettre fin aux crimes commis avec **le droit confrérique**.

Suite à cette mise au point, par la présente, je vous mets en demeure en tant que Président du Grand Conseil de veiller à ce que le Grand Conseil neuchâtelois nomme un Tribunal neutre, indépendant et impartial pour juger les crimes commis par des membres du réseau judiciaire se servant du **droit confrérique** pour violer les droits garantis par la Constitution suisse et la convention européenne des droits de l'homme. En d'autres termes, je vous demande simplement de respecter l'article 30 de la Constitution fédérale et l'article 6 CEDH.

Faisant l'objet de harcèlement et de violation de mes droits ignobles par ceux qui instrumentalisent les Tribunaux avec le **droit Confrérique**, je requière que vous engagiez le Grand Conseil neuchâtelois à prendre des mesures immédiates pour mettre fin au harcèlement intolérable dont je fais l'objet de la part des Autorités suite aux abus de **droit Confrérique**.

Rappel des faits

Concernant la manière dont Me Philippe Bauer a obtenu la réduction du pouvoir des Tribunaux pour couvrir des crimes commis par des membres des Confréries, je vous invite à lire mon courrier du 18 septembre 2012 adressé au Grand Conseil neuchâtelois intitulé :

« Réduction du pouvoir des Tribunaux par les Confréries / requête de la nomination d'un Tribunal indépendant conforme aux exigences de la CEDH et de la Constitution fédérale pour juger les crimes commis avec le droit confrérique !. »

Concernant la violation de mes droits constitutionnels par le droit Confrérique qui réduit le pouvoir des Tribunaux, je vous invite à lire mon courrier du 16 septembre 2012 adressé à l'Autorité Cantonale de surveillance des offices de poursuites et faillites dont le Grand Conseil neuchâtelois a reçu une copie avec ses annexes. Ce courrier est intitulé :

« Recours contre la décision d'irrecevabilité du 28 août 2012 signée par Thierry Grosjean selon pièce 2014 annexée. »

Concernant le respect des Valeurs constitutionnelles et la nécessité de nommer immédiatement un Tribunal neutre et indépendant pour juger les crimes de ceux qui instrumentalisent les Tribunaux avec le **droit Confrérique** pour discriminer les citoyens et commettre des crimes en toute impunité, je vous invite à lire mon recours / appel au Greffe du Tribunal Cantonal daté du 27 septembre 2012, que je mets en annexe. En vous remerciant par avance, je vous demande de veiller à ce que ce courrier soit distribué à l'ensemble des membres du Grand Conseil neuchâtelois. Ce courrier¹ ci-annexé est intitulé :

« Appel / recours contre le jugement sur moyen séparé du 28 août 2012 »

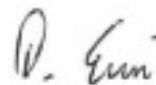
Cet appel devait permettre à chaque député du Grand Conseil de neuchâtelois de vérifier que le **droit Confrérique** mis en place par certains politiciens dont Me Philippe Bauer viole de manière crapuleuse les fondements et Valeurs de notre démocratie.

Dans cet appel, chaque député pourra constater que :

1. En 2005, Jean-Claude Roch, qui m'avait faussement accusé **en utilisant le droit Confrérique**, a échappé à une condamnation pénale grâce à ce droit voir point 13 p. 4
2. En 2006, le Tribunal fédéral, appliquant le **droit Confrérique qui discrimine les citoyens**, a astucieusement empêché de témoigner le seul témoin qui aurait pu faire condamner Jean-Claude Roch par son témoignage voir point 17 p.5.
3. En 2010, Me Philippe Bauer, vice-Président du Grand Conseil neuchâtelois, a obtenu dans ce contexte de crimes commis par des membres de Confréries **se servant du droit Confrérique**, que le Tribunal fédéral reconnaisse par arrêt le droit aux membres des Confréries de réduire le pouvoir des Tribunaux en pouvant empêcher ces derniers d'entendre un témoin de crimes de membres de Confréries pour confondre le criminel.
4. En 2012, alors que Jean-Claude Roch aurait dû être condamné pour ses mensonges et payer les dommages, le juge Margot me demande encore de le dédommager par une **procédure viciée par le droit confrérique**, qui viole les Valeurs constitutionnelles.

Par avance, je vous remercie en tant que Président du Grand Conseil Neuchâtelois de montrer que le **droit Confrérique** ne peut pas être utilisé pour commettre des crimes en mettant en place un Tribunal neutre et indépendant et en prenant immédiatement toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts des plus faibles de notre démocratie dont les miens.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Grand Conseil, mes salutations les meilleures.



Dr Denis ERNI

Annexe : ment

¹ Pièce 2030s : http://www.swisstribune.org/f/Templates/2030s_Appel_contre_decision2808_28092012ve.pdf